

Politique de gestion des risques - SPRE

L323-6 6° du CPI

La SPRE est une société « primaire » au sens où elle collecte la « rémunération équitable » (droit à rémunération) qu'elle reverse tous les mois (deux mois après la perception de celle-ci) la rémunération équitable collectée aux sociétés cogérantes de la SPRE (SCPA, ADAMI et SPEDIDAM).

Trois types de risques sont identifiés :

- **Risques financiers**, liés à la garantie de reversement des sommes collectées aux sociétés représentantes des ayants-droit :
 - Les sommes collectées ne sont jamais placées sur les supports à risque. En conséquence, les placements courants (en attente des versements aux sociétés d'ayants-droit) sont placés sur des supports de type « monétaires » (i.e. comptes bancaires rémunérés), étant entendu que depuis près de 5 ans, les taux du marché monétaire au jour le jour sont nuls voire négatifs ;
 - Les sommes placées doivent systématiquement être disponibles à première demande ;
 - Les procédures internes de maniement des fonds sont extrêmement strictes. Tous les mouvements de fonds supérieurs à 1.000€ doivent être revêtus d'une double signature, dont une d'un des cogérants de la SPRE.

- **Risques informatiques**, dont les conséquences peuvent avoir un impact sur l'activité même de l'entreprise (traitement des déclarations, collecte des fonds, comptabilité, garantie de pérennité des données internes) notamment au regard de tentatives d'intrusions potentielles dans les systèmes informatiques de la SPRE, d'actes malveillants (virus de type « cryptolockers » etc.)

- La SPRE s'est dotée d'un « PRA » (plan de reprise d'activité) afin d'estimer les conséquences de diverses expositions aux risques (que ce soit du type « IARD », mais aussi des risques informatiques purs)
- La mise en place de procédures strictes :
 - Firewall aux règles très strictes ;
 - Impossibilité de télécharger des applications tierces ou des supports de stockages tierces sans intervention du service compétent ;
 - « Compartimentage » des droits en écriture analysé et revu annuellement pour l'ensemble des salariés sur tous les serveurs de la société ;
 - Sauvegarde quotidienne de l'ensemble des données sur des infrastructures redondantes et dispersées.

L'ensemble des règles et procédures adoptées ont témoigné de leur efficacité lors de différentes attaques ou épisodes subis en 2016 et 2017 (attaque de type « cryptolocker »). Aucune donnée n'a été perdue, l'intégrité totale des données a été assurée, enfin l'exploitation de la société n'a pas eu à subir le moindre retard ou incapacité.

Les évaluations sont menées sur une base annuelle avec l'aide d'un prestataire extérieur.

- **Risques sociaux**, sur le plan interne, la société a revu son « document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs » (DUER) en 2016.
 - Toutes les catégories de personnels (agents assermentés, gestionnaires de comptes, juridique et financier) ont fait l'objet d'une analyse et évaluation *ad hoc* ;
 - Il est prêté une attention toute particulière à l'exposition potentielle des salariés aux RPS dans le cadre des interactions avec les redevables de la rémunération équitable.

La mise en place de ces procédures et actions de préventions permet de prémunir les salariés de la SPRE des expositions potentielles à ce type de risque.